

29 mars 2022

Prime pour les professeur·es principaux de 4^e SEGPA : une nouvelle victoire syndicale du SNUEP-FSU !

Suite à une première action déterminée du SNUEP-FSU, les professeur·es de lycée professionnel (PLP) professeur·es principaux de classe de 3^e SEGPA perçoivent depuis l'année dernière l'indemnité qui leur était due. Mais le ministère refusait de la verser à celles et ceux qui exercent cette mission en classe de 4^e SEGPA. L'action syndicale du SNUEP-FSU paie de nouveau car dorénavant les PLP professeur·es principaux des classes de 4^e SEGPA vont bientôt pouvoir la percevoir.

Alors que le ministère refusait d'appliquer complètement le décret de septembre 2019, le SNUEP-FSU a accompagné et soutenu les collègues qui le souhaitaient dans leurs recours et démarches au tribunal administratif pour remédier à cette profonde injustice. La première procédure intentée en justice n'est pas arrivée à terme, mais le rectorat de Bordeaux vient d'annoncer à la collègue concernée la mise en paiement de l'indemnité qui lui est due.

Le SNUEP-FSU n'a jamais capitulé mais il redit avec force qu'il est inadmissible qu'il faille recourir à la justice pour que les droits des personnels soient respectés. Le SNUEP-FSU avait annoncé qu'il ne lâcherait pas et acte positivement cette décision car elle n'est qu'une juste reconnaissance du travail des PLP en SEGPA dans une période où les moyens attribués à ces classes sont rognés, dégradant leurs conditions de travail et celles des élèves.

Le SNUEP-FSU s'adressera au ministère pour généraliser l'application de ce droit à tou·tes les PLP éligibles. En attendant, il appelle tou·tes les collègues PLP professeurs principaux de 4^e SEGPA à contacter les équipes académiques du SNUEP-FSU afin qu'elles les accompagnent dans les démarches et qu'ils et elles obtiennent également le montant de l'indemnité qui leur est due.



Les professeurs principaux de 4^{ème} Segpa toucheront une prime

" Le SNUEP-FSU n'a jamais capitulé mais il redit avec force qu'il est inadmissible qu'il faille recourir à la justice pour que les droits des personnels soient respectés." Selon le Snuép Fsu, une procédure en justice pour faire bénéficier les professeurs principaux PLP de 4^{ème} segpa de la prime de professeur principal n'est pas allée au bout que l'académie de Bordeaux annonce la payer. [Sur le site](#)

Appel de la FSU avant le 1^{er} tour de l'élection présidentielle

La politique menée par Emmanuel Macron a nourri les désespérances, terreau de la progression des idées d'extrême droite. Démantèlement des outils de la démocratie sociale, démantèlement des services publics, gestion catastrophique de la crise sanitaire, atteinte aux libertés individuelles et collectives, (...) [Lire la suite](#)



Apprentissage, insertion des jeunes et manipulation des chiffres !

Apprentissage et insertion des jeunes, le président-candidat affiche un bilan mirifique ! Bilan qui se limite pourtant à afficher un nombre croissant de contrats d'apprentissage en s'appuyant sur un dopage financier sans précédent. Lire le [Billet](#) de Christian Sauce et Nasr Lakhsassi

Mouvement intra 2022

■ Notre [Espace Mutations Intra](#) est mis à jour en fonction des nouvelles informations

■ Contact téléphonique (Jean-Luc) : 06 63 34 94 97

■ Contact téléphonique (Jérôme) : 06.08.24.61.63

■ Contact par mail : sneupaquitaine@gmail.com

■ Les dates à retenir :

- Du 15 mars au 31 mars 2022 à 12h : saisie des vœux sur SIAM via Iprof

- Le 1^{er} avril 2022 : téléchargement des confirmations des demandes de mutation sur SIAM directement par le/la candidat-e.

- Le 5 avril 2022 : date limite de retour des confirmations de participation au mouvement ainsi que des pièces justificatives, des dossiers médicaux et sociaux.

- 6 mai au 22 mai 2022 : affichage des barèmes retenus.

- Le 18 mai 2022 : date limite de contestation des barèmes.

- Le 18 mai 2022 : date limite de demande de mutation tardive au titre de l'article 3 ou d'annulation de mutation.

- Le 17 juin 2022 : résultats du mouvement.

■ Réunions Intra (visio) :

- Mercredi 30 mars 2022 de 14h à 16h.

- Convocation et demande d'autorisation d'absence à télécharger [Ici](#). **Merci de confirmer ton inscription afin qu'on puisse t'envoyer le lien de connexion.**

■ Les barres d'entrée :

Le lien ci-dessous pour avoir accès aux barres d'entrée 2022 et aussi un historique depuis 2017, avec nos remerciements au secteur « Métier » du SNEP-FSU.

<https://sneup.fr/barres-dentree/mutations-rubrique/mouvement-interacademique/barres-dentree/>

CHSCT ministériel de l'Education nationale Réunion extraordinaire du 14 mars 2022

Concernant les personnels qui ont contracté le Covid en service la FSU demande que la reconnaissance en maladie professionnelle soit automatique.

Elle demande aussi que les personnels qui sont touché-es par un covid long incapacitant puissent se voir accorder un congé longue maladie.

La FSU demande que le ministère informe tous les personnels sur les démarches qui peuvent être entreprises pour une prise en charge adaptée.

Comité technique ministériel du 16 mars 2022 : extrait de la déclaration de la FSU concernant la voie professionnelle scolaire

La voie professionnelle scolaire a été une cible privilégiée de ce ministère. Elle a été affaiblie par les politiques générales, les plans de relance et la loi « liberté de choisir son avenir professionnel » qui ont notamment surdopé le système patronal par apprentissage. Mais en imposant sa transformation de la voie professionnelle, le ministre de l'Éducation nationale a largement contribué à fragiliser toujours plus les lycées professionnels et les personnels. Les annonces du candidat Macron, d'une nouvelle réforme d'ampleur laisse craindre que le pire soit à venir. Les premières déclarations laissant entendre que les lycées professionnels seraient affectés dans un secrétariat d'État de la formation professionnelle rattachée au ministère du Travail éclaire particulièrement l'objectif à peine masqué du décret voté au dernier CTM ouvrant la possibilité aux professeurs d'enseignement professionnel d'enseigner en lycée général et technologique et en collège. La FSU combattra avec force ce projet et cette vision très réactionnaire de la formation professionnelle des jeunes.

Continuons à faire entendre la voix et les revendications des personnels AESH pour gagner !

5 avril 2022 : Rassemblement au Rectorat de Bordeaux à 11h

- Créer un véritable statut de la Fonction publique, de catégorie B, pour le métier d'AESH ;
- Augmenter les rémunérations de toutes et tous les personnels AESH sur toute leur carrière,
- Donner l'accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions ;
- Abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens ;
- Permettre à tous et toutes les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement correspondant pleinement à leurs besoins.

Respect des missions, des horaires, des contrats pour toutes et tous les AESH !

Le Snics-FSU et la FCPE formulent 10 propositions pour la santé scolaire

Le Snics-FSU, avec notamment la FCPE et la Voix lycéenne, a écrit le 22 mars 2022 une [lettre](#) aux candidats à la présidentielle présentant 10 propositions pour "agir sur la santé des jeunes". L'organisation regrette l'absence d'un "véritable plan d'urgence pour l'École" alors qu'elle "alerte depuis de nombreux mois sur les conséquences à moyen et long terme de la pandémie" : "la prévention, l'éducation à la santé ne peuvent plus être considérées comme des dépenses facultatives". Parmi ses propositions : "la santé scolaire doit rester sous la responsabilité du MEN" et non être décentralisée ; "tout élève doit pouvoir accéder de façon inconditionnelle à la consultation d'une infirmière" ; "les élèves à besoins particuliers ou en situation de handicap doivent bénéficier d'un entretien annuel avec une infirmière" ; "amélioration des conditions de travail, de carrière et de rémunération".



Avec le SNUEP-FSU,
je défends l'enseignement
professionnel public

